



Projet d'acte liquidatif homologué par le tribunal

Par **phil21330**, le **26/09/2014** à **17:06**

Mon divorce a été prononcé le 10 juin après quatre ans de procédure en homologuant un projet d'acte liquidatif.

Dans ce projet homologué mon ex-épouse est attributaire de biens immobiliers mais aussi d'un crédit.

Je précise qu'elle n'a pas fait appel du jugement.

Par contre, depuis ce jugement, elle ne répond plus ni à son avocat, ni au notaire, l'acte de partage n'est donc pas signé.

Elle refuse aussi de payer le crédit immobilier qui lui a été attribué. Cet emprunt a été conclu du temps de notre mariage et j'en suis donc solidaire.

Comment me sortir de cette situation?